

« Nos très chères poubelles »

Lors du conseil municipal du 24/11/2020, nous avons abordé le sujet de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Cette taxe n'a pas été votée à l'unanimité par les élus communautaires et Monsieur le maire, qui représente notre commune, a voté **POUR**. A-t-il été élu pour voter une augmentation de la fiscalité ? Souvenez-vous de la promesse faite pendant la campagne municipale : aucune augmentation des impôts locaux. Omettant bien évidemment de dire qu'il profiterait de faire passer l'augmentation de la fiscalité par l'intercommunalité. Nous considérons que cette taxe arrive au mauvais moment, qu'elle est complètement injustifiée, passant de 0 à **15,62 %**, un des taux les plus élevés de France (moyenne en 2019 : 9,02%).

Ils nous font accepter cet impôt en nous promettant de « nouveaux services » tel que le ramassage de déchets verts, abandonnant la précédente politique de limitation des déchets de jardin.

N'aurait-il pas été plus judicieux de mener une réflexion sur la réduction des coûts d'ordures ménagères et la facturation à la juste valeur pour chaque foyer, incitant ainsi à limiter le poids des poubelles.

S. Drappier, I. Decobecq & JF. Vandermarcq – Élus d'Un Nouvel Horizon pour Lecelles